

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Privas

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre à 14h00,
Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération PRIVAS CENTRE ARDÈCHE, dûment convoqué, s'est réuni salle Les Coirons à Alissas sous la Présidence d'Isabelle MASSEBEUF, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération.

Présents :

Nombre de membres :
en exercice : 70
présents : 45
votants : 64

Date de la convocation :
22 septembre 2022

Mesdames Denise CHOCHILLON, Laetitia SERRE, Doriane LEXTRAIT, Marie-Josée VOLLE, Christine GIGON, Sylvie ANDRÉ-COSTE, Hélène BAPTISTE, Isabelle MASSEBEUF, Jeanne VOIRY, Françoise TRESCOL, Corine LAFFONT, Ghislaine CHAMBON, Catherine MONDON, Martine FINIELS.

Messieurs Jérôme BERNARD, Éric SEIGNOBOS, Alain SALLIER, Arnaud DE CAMBIAIRE, Jean-Pierre JEANNE, Marc-Antoine SANGÈS, Gérard BROSSE, Michel CONSTANT, Jean-Pierre LADREYT, Bernard BROTTES, Éric PAQUERIAUD, Jimmy VERDOT, Gilbert MOULIN, François VEYREINC, Roland SADY, Christophe MONTEUX, Michel VALLA, Michel GAMONDES, Sébastien VERNET, Michel CIMAZ, Olivier NAUDOT, Philippe TRAMONI, Philippe DEBOUCHAUD, Gilles DURAND, Francis GIRAUD, Didier TEYSSIER, Frédéric GARAYT, Gilles LÉBRE, Jacquy BARBISAN, Philippe GIBAUD, Alain LOUCHE.

Excusés :

Mesdames Karine TAKES (procuration à Éric SEIGNOBOS), Marie-Josée SERRE (procuration à Francis GIRAUD), Sandrine MÉJEAN (procuration à Bernard BROTTES), Géraldine ROUX (procuration à Sylvie ANDRÉ-COSTE), Véronique CHAIZE (procuration à Michel GAMONDES), Sandrine PAYSSEYRAND (procuration à Jean-Pierre JEANNE), Sandrine CHAREYRE (procuration à Laetitia SERRE), Clothilde FREUCHET (procuration à Alain LOUCHE), Souhila BOUDALI-KHEDIM (procuration à Christophe MONTEUX), Victoria BRIELLE (procuration à Isabelle MASSEBEUF).

Messieurs Adrien FÉOUGIER (procuration à Olivier NAUDOT), François ARSAC (procuration à Doriane LEXTRAIT), Jérôme LEBRAT (procuration à Jérôme BERNARD), Christophe VIGNAL (procuration à Hélène BAPTISTE), Hervé ROUVIER (procuration à Michel VALLA), Olivier CHASTAGNARET (procuration à Martine FINIELS), Ali-Patrick LOUAHALA (procuration à Gérard BROSSE), Roger RINCK (procuration à Jean-Pierre LADREYT), François GIRAUD (procuration à Marie-Josée VOLLE).

Absents : Valérie DUPRÉ, François BLACHE, Christian MARNAS, Mathilde GROBERT, Yann VIVAT, Gilbert BOUVIER.

Secrétaire de séance : Michel GAMONDES

Délibération n°2022-09-28/194

OBJET : APPROBATION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF / EXERCICE 2021

Rapporteur : Gilbert MOULIN

Les collectivités qui exercent une compétence dans le domaine de la gestion de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif ont obligation, en vertu des articles D.2224-1 à D.2224-5 du

Code Général des Collectivités Territoriales, d'établir des rapports annuels techniques et financiers sur l'exercice de ces compétences.

Il convient également de présenter les rapports des délégataires sur l'assainissement collectif sur les périmètres affermés.

Ces rapports s'inscrivent dans une volonté de dialogue au sein des assemblées délibérantes et de transparence envers des usagers.

* * *
* *

Ceci exposé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, articles D 2224-1 à D.2224-5 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 64 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Adopte** pour l'exercice 2021, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif ci-annexés.

Ces rapports seront transmis aux services préfectoraux conjointement à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

**Pour le Président, absent,
en application des articles L.2122-17 et L.5211-2
du Code Général des Collectivités Territoriales,
La 1ère Vice-Présidente,
Isabelle MASSEBEUF**

**Le secrétaire de séance,
Michel GAMONDES**

